

DPE5 - DSDEN 31 - VERSION 16/01/2026  
Codification AGAPE : PPA-CPC

## **FICHE DE POSTE** **Conseiller pédagogique à mission départementale** **NUMERIQUE EDUCATIF**

### **1. Cadre**

Placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Garonne, le conseiller pédagogique à vocation départementale « numérique éducatif » exerce son activité sous la responsabilité de l'IEN chargé de la mission départementale « numérique éducatif » du département.

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et des axes de l'action conduite par l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de mission. Il est affecté à plein temps auprès de la circonscription de l'adjoint au directeur académique pour le 1<sup>er</sup> degré (A-DASEN) des services de l'éducation nationale de la Haute-Garonne.

### **2. Missions et activités**

- Contribuer à la réflexion sur les orientations et la mise en œuvre de la stratégie du numérique pour l'éducation du groupe départemental « numérique éducatif » impulsée par le directeur académique ;
- Promouvoir l'usage du numérique dans l'éducation dans le département et le valoriser ;
- Accompagner les conseillers pédagogiques des circonscriptions en ce qui concerne :
  - L'application des textes institutionnels relatifs au numérique éducatif
  - La mise en œuvre du volet numérique du projet d'école,
  - La continuité des parcours des élèves entre écoles et collège,
  - La formation des nouveaux CPC en charge du dossier « numérique éducatif »,
- Coordonner l'équipe départementale « numérique éducatif » sous l'autorité de l'IEN en charge du dossier.
- Concevoir avec le groupe départemental « numérique éducatif » des actions de formation, en proposant une approche et une méthodologie transférables dans divers lieux d'exercice ;
- Accompagner des équipes d'écoles et participer de manière active aux actions pédagogiques dans la mise en œuvre de projets
- Diffuser informations et documentation sur le site départemental et par tout autre moyen adapté ;
- Promouvoir l'éducation aux médias et à l'information dans le cadre d'une éducation à la citoyenneté numérique
- Gérer la plateforme de formation hybride au niveau départemental
- Organiser passations et remontées des évaluations nationales et internationales sur support numérique
- Participer au réseau coordonné par la direction du numérique éducatif (DNE, DRANE)
- Organiser la certification des enseignants en matière de numérique éducatif (PIX).

### **3. Compétences et aptitudes attendues**

- Savoir animer une équipe
- Faire preuve de compétences de formateur dans les différents cycles de l'école primaire ;
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences ;
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale ;
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation ;

- Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission et maîtriser ses attitudes et son exemplarité ;
- Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels et prendre les distances nécessaires ;
- Disposer d'une maîtrise avancée des différents outils numériques (matériel et logiciel) afin de répondre aux besoins de la fonction (bureautique, image et son, gestion de site web, gestion de matériel...) ;
- Connaître le « numérique éducatif » dans le cadre de la polyvalence du maître de 1<sup>er</sup> degré ; connaître des textes, actualiser les connaissances didactiques et pédagogiques et assurer une veille informationnelle dans son domaine ;
- Etre un élément moteur pour l'élaboration de projets pédagogiques innovants ;
- Analyser des besoins des équipes enseignantes, constituer l'inventaire des ressources locales et connaissance du partenariat sur un territoire ;
- Elaborer des chartes ou conventions visant la mise en relation des écoles avec différents partenaires (collectivités locales, intervenants spécialisés) ;
- Veiller à ce que les projets partenariaux mis en place soient en cohérence avec les objectifs de l'école et le contenu des programmes ;
- Impulser et coordonner des actions de formation et d'aide aux enseignants et formateurs plus généralistes.

#### 4. Conditions d'exercice

Le conseiller pédagogique à vocation départementale « numérique éducatif » est rattaché(e) à la circonscription HG22 Toulouse.

Sa charge de travail dépasse le simple cadre des heures scolaires. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000).

A la fin de chaque année scolaire, un rapport d'activité, articulé autour des différents champs de sa lettre de mission sera rédigé et adressé à l'IEN chargé de la mission départementale.

Des déplacements sur la Haute-Garonne sont inhérents à la fonction. Le remboursement des frais occasionnés fait l'objet d'ordres de mission dans une enveloppe contingentée.

NB : l'exercice à temps partiel est difficilement compatible avec ce type de poste.

#### 5. Spécificité

##### Horaires :

La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000).

Une réelle souplesse dans l'aménagement des horaires est requise.

##### Titre requis :

CAFIPEMF (valence correspondante pour les conseillers pédagogiques spécialisés).

Conditions d'obtention : poste à profil attribué hors barème

#### 6. Affectation - situation administrative

Nomination à titre définitif au mouvement principal.